SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 26 décembre 2012 portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé

NOR: AFSS1230786A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 182-4, R. 162-54 et R. 182-3 et suivants ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2011 portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé;

Vu la proposition de la Fédération nationale des podologues, organisation syndicale représentative des pédicures-podologues,

Arrête:

Article 1er

Est nommée membre suppléant de l'Union nationale des professionnels de santé au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des pédicures-podologues, et pour la période du mandat restant à accomplir : Mme Nicole WEIL, en remplacement de M. Patrick DANESI.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 26 décembre 2012.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement
du directeur de la sécurité sociale :
Le chef de service, adjoint
au directeur de la sécurité sociale,
F. GODINEAU